

Approche territoriale des Fonds Européens en Vallée de la Dordogne Corrézienne



Comité Unique de Concertation
Vendredi 22 septembre 2023 – 9h30
À Hautefage



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



ORDRE DU JOUR

Programmation LEADER – 2014-2022

- I. Validation de la nouvelle composition du CUC (14-22)
- II. Modifications des statuts de l'association GAL
- III. Approbation du dernier compte-rendu
- IV. Sélection des projets en opportunité
- V. Programmation des projets (attributions des aides)
- VI. Désengagement et transferts entre fiches action

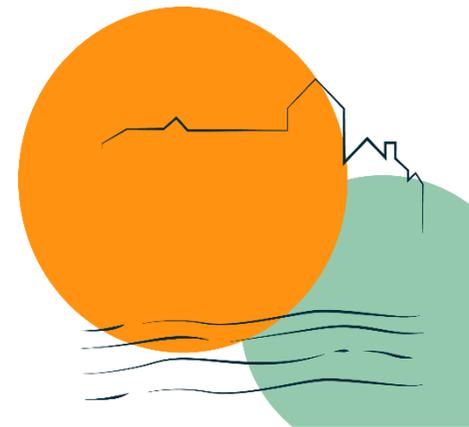
Approche territorial des Fonds Européens – 2023-2027

- I. Validation de la nouvelle composition du CUC (23-27)
- II. Validation du règlement intérieur, de la grille de sélection
- III. Election de la présidence et des vice-présidences de séance
- IV. Sélection des projets en opportunité



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

Comité Unique de Concertation - 22 septembre 2023



I. Composition du CUC 2014-2022

COLLÈGE PUBLIC 7 titulaires et 7 suppléants			
PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne	Laurence	DUMAS	Titulaire
	Éric	GALINON	Suppléant
Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne	Jean-Pierre	LASSERRE	Titulaires
	Jean-Basile	SALLARD	
	France	CHASTAINGT	
	Régis	VAN NIEUWENHUYSE	Suppléants
	Vincent	ARRESTIER	
	Francis	LAFON	
Communauté de Communes Midi Corrézien	Alain	SIMONET	Titulaires
	Christophe	LISSAJOUX	
	Christophe	CARON	
	Nelly	GERMANE	Suppléants
	Vincent	LEDOUX	
	Dominique	CAYRE	

COLLÈGE PRIVÉ 8 titulaires et 8 suppléants			
Alimentation / Agriculture	Michel	LIMES	Titulaire
	Lionel	JEAN	Suppléant
Culture / Patrimoine	Véronique	SIMBILLE	Titulaires
	Christian	LASSALLE	
	Frédéric	PESTEIL	
	Christophe	CHIROL	Suppléants
	Nathalie	DELPY	
	Dominique	GUIRAUD-DEVILLE	
Economie / Tourisme	Marie-Françoise	EYMA	Titulaires
	Roland	MAGNAUDET	
	Daniel	PONTY	
	Mireille	NUBLAT	Suppléants
	Jean-Yves	CASTANET	
	Aurélie	LECANU	
	Laurent	MELIN	
	Sylvain	PIANTANIDA	

Soumis au vote : approbation de la nouvelle composition du CUC pour la programmation 2014-2022



II. Modification des statuts

Structure porteuse du GAL 2014-2022 : Association GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne

- Créée en 2009 avec l'unique objet l'animation du programme LEADER
- Membres du CA = Membre du CUC
- Président de l'association = Président du GAL

Proposition de modification des statuts :

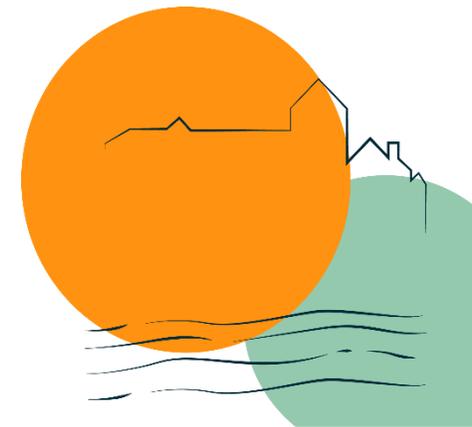
- Article 4 relatif à la durée de l'association pour repousser la fin de l'association, initialement prévu au 31 décembre 2023, au 31 décembre 2025
- Article 8-4 relatif au bureau pour compléter celui-ci en indiquant que : « Les Vice-Présidents ont la délégation de signature du Président dans le cas où celui-ci est en conflit d'intérêt ou en cas d'absence ou d'empêchement notamment pour la signature de convention attributive. »

Soumis au vote : approbation de la modification des statuts de l'association



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

Comité Unique de Concertation - 22 septembre 2023



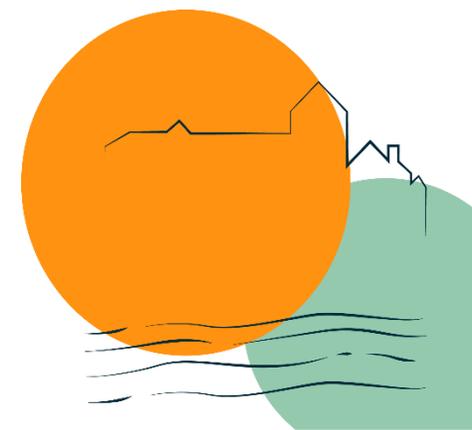
III. Approbation du dernier compte-rendu

Soumis au vote : approbation du dernier compte-rendu

Comité Unique de Concertation - 22 septembre 2023



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



IV. Les projets en sélection 2014-2022

SÉLECTION



Dépôt de la pré-demande



Passage en CUC pour sélection en opportunité

ATTRIBUTION



Dépôt de la demande de subvention



Passage en CUC pour attribution

PAIEMENT



Dépôt demande de paiement



Paiement

Si favorable

Après réalisation

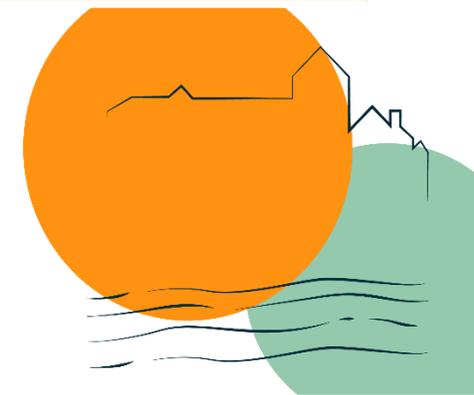
IV. Les projets en sélection 2014-2022

Fiche action	#	Maître d'ouvrage	Projet	Subvention demandée
F.A 2 – Tourisme	1	Office de Tourisme Vallée de Dordogne	Borne interactive pour le Bureau d'information touristique de Collonges-la-Rouge	6 938 €
	2	Office de Tourisme Vallée de Dordogne	Aménagements des Bureau d'information touristique de Beaulieu et Argentat	100 000 €



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

Comité Unique de Concertation - 22 septembre 2023



IV. Les projets en sélection 2014-2022

OT Vallée de la Dordogne – Borne interactive et aménagements

Contexte : Besoin d'harmonisation et de renouvellement pour des aménagements en adéquation avec l'image de la destination. Un nouveau Bureau est en construction à Collonges-la-Rouge.

Le projet :

Des bornes interactives équipent déjà les bureaux d'informations sur le territoire, il s'agit donc d'équiper le futur bureau de Collonges avec une borne identique.

Aménagements des bureaux d'Argentat et Beaulieu

- Harmonisation avec l'image de la destination
- Modernisation
- Confort pour les touristes mais aussi pour les collaborateurs
- Outils d'accueil innovants
 - Scénographie de la Vallée de la Dordogne
 - Malle ouverte avec des produits et objets représentatifs du territoire
 - Etc.



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

IV. Les projets en sélection 2014-2022

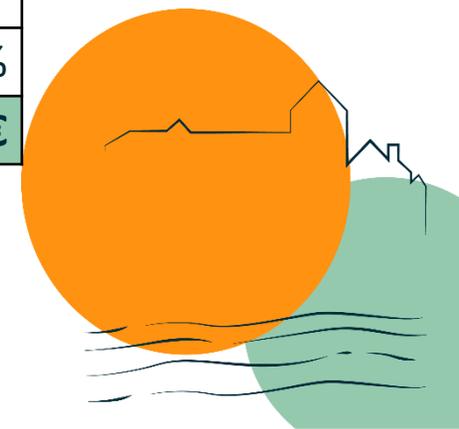
OT Vallée de la Dordogne – Borne interactive et aménagements

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL – Borne interactive

Dépenses HT		Recettes		
Borne interactive et installation	8 672 €	Fonds Européens - LEADER	6 938 €	80 %
		Autofinancement	1 734 €	20 %
TOTAL	8 672 €	TOTAL	8 672 €	

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL – Aménagements des bureaux

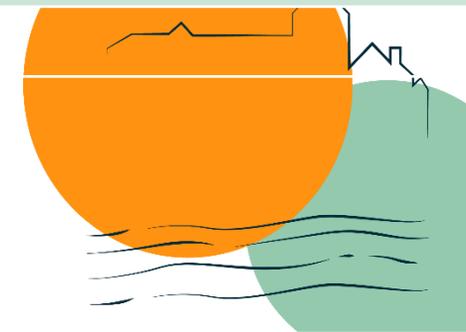
Dépenses HT		Recettes		
Etude préalable et AMO	1 500 €	Fonds Européens - LEADER	100 000 €	80 %
Maitre d'œuvre	10 000 €			
Travaux	113 500 €	Autofinancement	25 000 €	20 %
TOTAL	125 000 €	TOTAL	125 000 €	



IV. Les projets en sélection 2014-2022

OT Vallée de la Dordogne – Borne interactive et aménagements

PRINCIPE DE SÉLECTION	CRITÈRE DE SÉLECTION	PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL	OBSERVATIONS
Degré de réponse à la stratégie LEADER	1 fiche action concernée	1	F.A 2 – Tourisme
	2 fiches action ou plus	2	
Cohérence avec les fiches actions	Opération répondant faiblement aux critères de la fiche action	0	Le projet répond totalement aux critères de la fiche-action 2 : - Améliorer la qualité d'accueil des touristes ; - Dynamiser la fréquentation touristique ; - Renforcer l'attractivité du territoire ; - Contribuer à une offre touristique de qualité et notamment renforcer la notoriété de la destination Vallée de la Dordogne.
	Opération répondant partiellement aux critères de la fiche action	2	
	Opération répondant totalement aux critères de la fiche action	4	
Valorisation des ressources du territoire	Non	0	Le projet a vocation de promouvoir et valoriser l'ensemble du territoire Vallée de la Dordogne Corrézienne.
	Oui	3	
		8	



IV. Les projets en sélection 2014-2022

OT Vallée de la Dordogne – Borne interactive et aménagements

PRINCIPE DE SÉLECTION

CRITÈRE DE SÉLECTION

PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

OBSERVATIONS

PRINCIPE DE SÉLECTION	CRITÈRE DE SÉLECTION	PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL	OBSERVATIONS
Domaine d'activités	Un seul secteur d'activité identifié	0	Répercussion sur le secteur économique
	Un secteur d'activité avec répercussion sur d'autres secteurs	2	
	Plusieurs secteurs d'activité	4	
Impact pour le territoire	Sans impact significatif pour le territoire par rapport à l'existant	0	Borne : meilleur diffusion de l'information -> hausse de l'attractivité Aménagements : idem + réponds aux exigences du classement de l'office de tourisme
	Opération renforçant l'attractivité du territoire	2	
	Opération répondant à un besoin identifié sur le territoire	4	
Partenariat Mise en réseau	Le projet n'a pas vocation à fédérer ou pas de recherche de partenariat.	0	PETR VDC , Xaintrie Val'Dordogne, Midi Corrézien et les communes où sont situés les Bureaux.
	Partenariat financier ou le partenariat préexistant inchangé.	1	
	Implication de nouveaux acteurs dans le projet	2	
	Structuration du partenariat	3	
Caractère pilote/innovant du projet	Reproduction, reconduction d'une action	0	Borne : reproduction des bornes existantes Aménagements : amélioration de l'existant avec harmonisation et modernisation
	Degré d'amélioration par rapport à l'existant	1	
	Projet rare ou inédit à l'échelle du GAL	2	

IV. Les projets en sélection 2014-2022

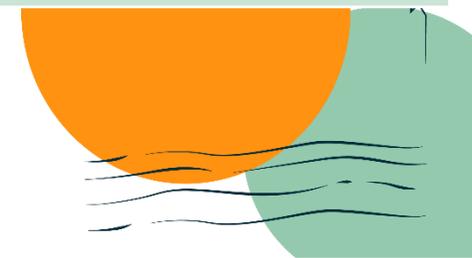
OT Vallée de la Dordogne – Borne interactive et aménagements

PRINCIPE DE SÉLECTION	CRITÈRE DE SÉLECTION	PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL	OBSERVATIONS
Rayonnement de l'action	Impact communal	1	Le rayonnement du projet a un rayonnement supra local
	Impact intercommunal ou bassin de vie	2	
	Impact Pays ou Impact supra local	3	
Pérennisation de l'opération	Pas d'évolution du projet envisagé	0	Equipement et aménagements permettent des pérenniser le fonctionnement de l'OT et de bénéficier du classement en cat1.
	Recherche d'évolutions	1	
	Développement d'opérations complémentaires	2	
Impact économique	Aucun impact sur l'emploi ou l'activité économique	0	Le projet a un impact indirect positif sur l'économie locale.
	Impact indirect sur l'économie locale, renforcement ou maintien d'un ou plusieurs emplois	1	
	Création potentielle d'un emploi	2	
Impact environnemental	Impact environnemental n'est pas pris en compte	0	Sans objet
	L'impact environnemental est pris en compte dans le projet	1	

5

Borne : Avis d'opportunité favorable avec une note de 18/30

Aménagements : Avis d'opportunité favorable avec une note de 21/30



V. Les projets en attribution 2014-2022

		PORTEUR	PROJET	LEADER	%
F.A 2 – Tourisme	1	Meyssac	Parcours du Vallon de Meyssac	70 861 €	80 %
F.A 4 - Patrimoine	2	Bassignac-le-Bas	Restauration et valorisation de l'église	7 353 €	35 %
	3	Saint-Julien-Maumont	Aménagement des Près de la Font	29 252 €	80 %
	4	Noailhac	Souterrain d'Orgnac (phase 2)	9 573 €	62 %
	5	PETR VDC	Démarche patrimoniale (PAH) 2022-2023	28 959 €	80 %
	6	Saint-Cirgues-la-Loutre	Sentier d'interprétation et aire de détente	19 461 €	73 %
F.A 5 – Evènements	7	Argentat Dordogne Canoë Kayak	Marius, petit gabarier clandestin	12 000 €	62 %
	8	Club des Bruyères	Accordéon Passion 2022	16 400 €	54 %
	9	Meyssac Culture et Loisirs	Les Automnales de Meyssac 2023	5 578 €	55 %
	10	Etincelle Branceillaise	100ans de l'asso. et de l'école de musique	19 800 €	58 %
F.A 6 Circuits cours	11	Argentat sur Dordogne	Parc Agricole Communale (phase 1)	17 629 €	42 %

Conflit d'intérêt : Jean-Pierre LASSERRE, Christian LASSALLE, Régis VAN NIEUWEHUSE, Francis LAFON, Christophe CARON

Soumis au vote : attribution des aides FEADER-LEADER pour un total de 236 865, 86 €



VI. Désengagements et transferts

Désélection: Bureau d'information touristique à Collonges-la-Rouge par le PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne

- Subvention – 100 000 €
- Instruction règlementaire défavorable suite à une irrégularité dans la procédure des marchés publics

Désengagement : Sciences en campagne 2016 – Association Ma Petite Académie en Campagne

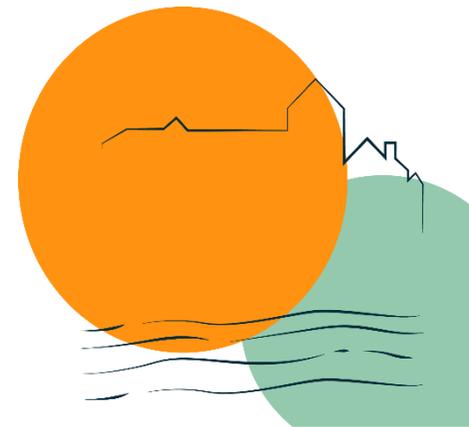
- Subvention attribuée en octobre 2017 – 2 582 €
- Subvention payée en aout 2023 – 1 655 €
- Soit un reliquat de 927, 12 € à réinjecter

Soumis au vote : validation de la désélection et du désengagement

Comité Unique de Concertation - 22 septembre 2023



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



VI. Désengagements et transferts

Fiche-action	Maquette actuelle	Consommation actualisée	Reliquats actualisée	Transferts	Nouvelle maquette	Nouveaux reliquats
1. Numérique	103 925 €	102 688 €	1 237 €	5 928 €	109 853 €	7 165 €
2. Tourisme	672 971 €	646 777 €	26 194 €	- 19 029 €	653 942 €	7 165 €
3. Sports nature	261 689 €	253 519 €	8 171 €	- 1 006 €	260 683 €	7 165 €
4. Patrimoine	683 859 €	665 023 €	18 836 €	- 11 672 €	672 187 €	7 165 €
5. Evènements	308 446 €	316 255 €	- 7 809 €	14 974 €	323 420 €	7 165 €
6. Circuits courts	269 784 €	267 052 €	2 732 €	4 433 €	274 217 €	7 165 €
8. Mise en réseau	146 169 €	145 377 €	792 €	6 373 €	152 542 €	7 165 €
9. Coopération	10 827 €	10 827 €	0 €	0 €	10 827 €	0 €
TOTAL	2 457 671 €	2 407 518 €	50 153 €	0 €	2 457 671 €	50 153 €



Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales

Soumis au vote : transferts pour équilibrer les F.A du reliquat global (50 153€) sur les 7 premières F.A.



ORDRE DU JOUR

Programmation LEADER – 2014-2022

- I. Validation de la nouvelle composition du CUC (14-22)
- II. Modifications des statuts de l'association GAL
- III. Approbation du dernier compte-rendu
- IV. Sélection des projets en opportunité
- V. Programmation des projets (attributions des aides)
- VI. Désengagement et transferts entre fiches action

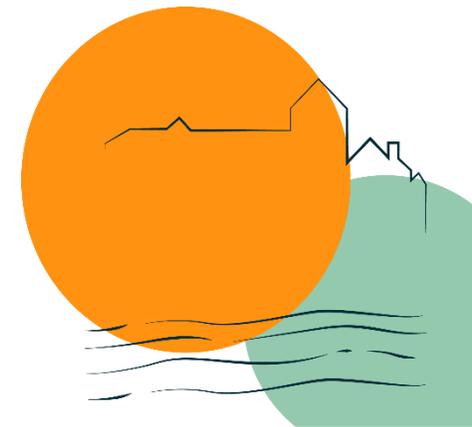
Approche territoriale des Fonds Européens – 2023-2027

- I. Validation de la nouvelle composition du CUC (23-27)
- II. Validation du règlement intérieur, de la grille de sélection
- III. Election de la présidence et des vice-présidences de séance
- IV. Sélection des projets en opportunité



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

Comité Unique de Concertation - 22 septembre 2023



I. Composition du CUC 2023-2027

COLLÈGE PUBLIC			
9 titulaires et 9 suppléants			
PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne	Laurence	DUMAS	Titulaire
	Éric	GALINON	Suppléant
Conseil Départemental de Corrèze	Ghislaine	DUBOST	Titulaire
	Sonia	TROYA	Suppléante
Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne	Jean-Pierre	LASSERRE	Titulaires
	Jean-Basile	SALLARD	
	France	CHASTAINGT	
	Régis	VAN NIEUWENHUYSE	Suppléants
	Vincent	ARRESTIER	
	Francis	LAFON	
Communauté de Communes Midi Corrézien	Alain	SIMONET	Titulaires
	Christophe	LISSAJOUX	
	Christophe	CARON	
	Nelly	GERMANE	Suppléants
	Vincent	LEDOUX	
	Dominique	CAYRE	
Office de tourisme de la Vallée de la Dordogne	Antoine	BECO	Titulaire
	Camille	LACHEZE	Suppléante

COLLÈGE PRIVÉ			
10 titulaires et 10 suppléants			
Alimentation / Agriculture	Odile	STEFANINI	Titulaires
	Michel	LIMES	
	Alexandre	TRONCHE	Suppléants
Lionel	JEAN		
Culture / Patrimoine	Véronique	SIMBILLE	Titulaires
	Christian	LASSALLE	
	Frédéric	PESTEIL	
	Christophe	CHIROL	Suppléants
	Nathalie	DELPY	
	Dominique	GUIRAUD-DEVILLE	
Economie / Tourisme	Marie-Françoise	EYMA	Titulaires
	Roland	MAGNAUDET	
	Daniel	PONTY	
	Mireille	NUBLAT	Suppléants
	Jean-Yves	CASTANET	
	Aurélie	LECANU	
	Laurent	MELIN	
	Sylvain	PIANTANIDA	
Environnement / Énergie	Anne	BARBAIL	Titulaire
	Rodolphe	VOUHE	Suppléant



II. Validation du règlement intérieur

Le règlement intérieur du CUC :

- 1^{er} quorum – plus de 50% des votants présents (soit 10 membres)
- 2^{ème} quorum – plus de 50% des votants présents doivent être issus collège privé
- Un titulaire peut être remplacé uniquement par un suppléant de sa structure ou thématique

Possibilité de CUC par **consultation écrite** si :

- L'ordre du jour est composé uniquement d'attribution
- Un CUC organisé préalable n'a pas atteint le quorum
- Pour réaliser le vote suite à un CUC organisé préalablement en visioconférence

Conflit d'intérêt :

Ne peut pas prendre part au vote une personne en situation de conflit d'intérêt (membre de l'association, élu de la commune, etc.)

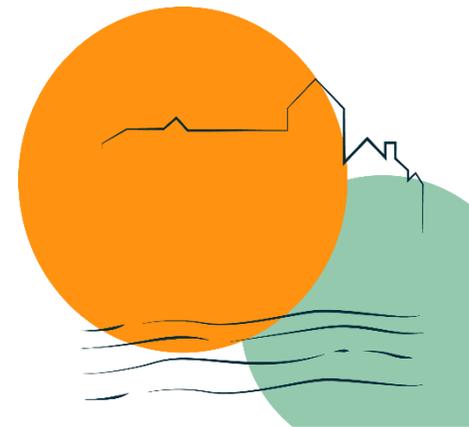
Fréquence : 3 à 4 CUC par an

Soumis au vote : approbation du règlement intérieur



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

Comité Unique de Concertation - 22 septembre 2023



II. Validation de la grille de sélection

La grille de sélection

Caractère multisectoriel	0 / 2 / 4 / 6
Caractère partenarial	0 / 2 / 4
Caractère innovant	0 / 2 / 4
Rayonnement géographique	0 / 2 / 4
Pérennisation	0 / 2 / 3
Valorisation du territoire	0 / 2 / 3
Impact économique	0 / 1 / 2 / 3
Impact environnemental	0 / 1 / 2 / 3

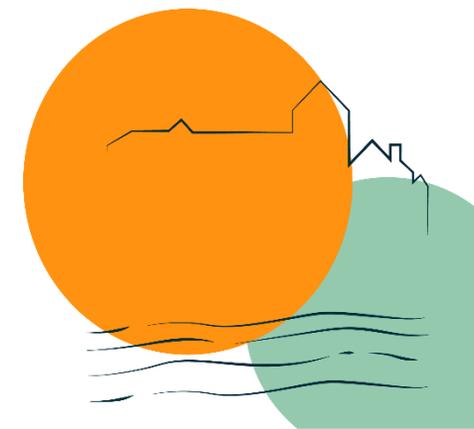
- Avis favorable à partir de **15 points sur 30**
- Des **critères obligatoires** en fonction de la fiche action

Soumis au vote : approbation de la grille de sélection



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

Comité Unique de Concertation - 22 septembre 2023



III. Election présidence de séance

Structure porteuse du GAL : PETR VDC

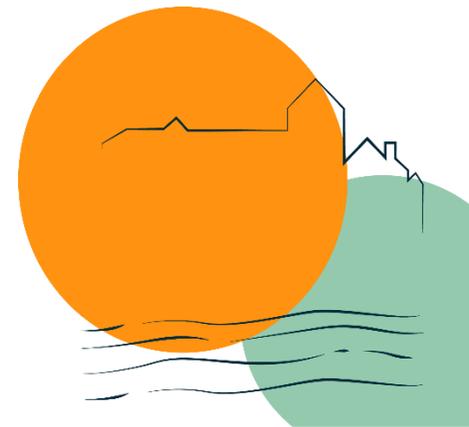
Président du GAL :
Jean-Pierre LASSERRE

Equipe technique :
Ulysse LEJAY
Marie FERDOILE

Comité unique de Concertation

Un ou une présidente à élire

Deux vice-président.es à élire



III. Election présidence de séance

Bureau

Composition

- Président de GAL
- Président.e de séance
- Les deux vice-président.es

Mission

- Préparer l'ordre du jour

Groupe de travail

Composition

- Présidents GAL et de séance
- Vice-président.es
- 4 membres volontaires

Mission

- Préparer des propositions pour les grilles de sélection

CUC

Composition

- Les deux collègues
- Les membres associés (non votants)

Missions principales

- Sélection des projets
- Attributions des subventions
- Suivre la programmation
- Le cas échéant, modifier la répartition de l'enveloppe, modifier le plan d'action.

Soumis au vote : Elections



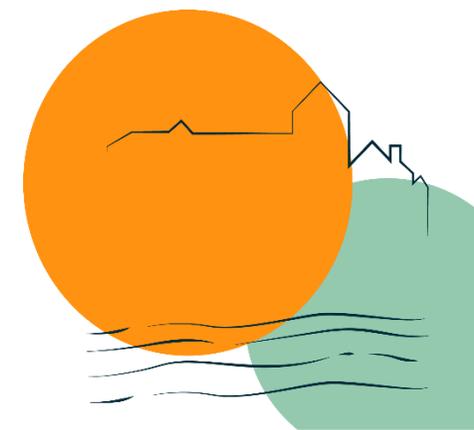
IV. Les projets en sélection 2023-2027

Fiche action	#	Maître d'ouvrage	Projet	Subvention demandée	Enveloppe de la F.A
F.A 3 – Alimentation / Agriculture	1	Commune Argentat sur Dordogne	Parc agricole communal - phase 2	82 408 €	200 000 € <i>Restant : 117 592 €</i>
	2	Commune Saint-Julien-aux-bois	Mise en valeur de la zone humide	10 741 €	83 151 € <i>Restant : 72 410 €</i>
F.A 5 – Patrimoine	3	Commune Noailhac	Préservation et valorisation du souterrain d'Orgnac – phase 3	85 000 €	151 675 € <i>Restant : 17 625€</i>
	4	Commune Curemonte	Aménagement du bourg	49 050 €	



Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales

Comité Unique de Concertation - 22 septembre 2023



IV. Les projets en sélection 2023-2027

1. Argentat sur Dordogne – Parc agricole communal (phase 2)

Intitulé du projet

Réalisation d'un parc agricole communal phase 2

Maître d'ouvrage

Commune d'Argentat sur Dordogne

Fiche action

3. Développer et promouvoir le système alimentaire local de la production à la consommation

Enveloppe

200 000 €

Localisation

Château du bac à Argentat sur Dordogne (à coté de l'Espace Naturel Sensible des Gravières)

Date de réalisation

2023 et 2024

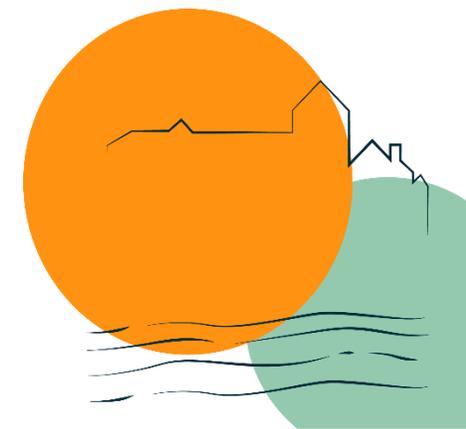
Subvention demandée

82 408 €



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

Comité Unique de Concertation - 22 septembre 2023



IV. Les projets en sélection 2023-2027

1. Argentat sur Dordogne – Parc agricole communal (phase 2)

Objectif

- Une production maraichère locale et bio pour école primaire, EHPAD, centre de loisirs de la commune
- Actions de sensibilisation auprès des enfants

Contexte

Une première phase en 2022 soutenue par LEADER avec :

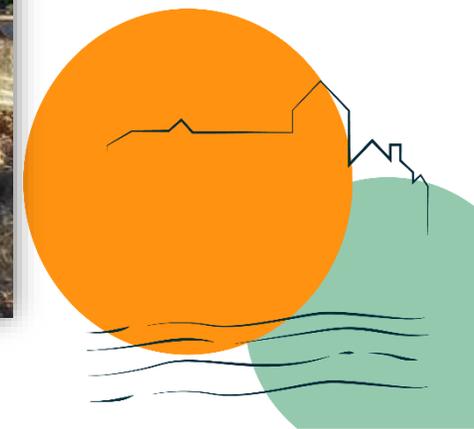
- Forage pour irrigation, acquisition de matériels agricoles et d'une chambre froide, recrutement d'un maraicher par la commune
- Premières livraisons de fruits et légumes
- Lancement des actions de sensibilisation



Comité Unique de Concertation - 22 septembre 2023



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



IV. Les projets en sélection 2023-2027

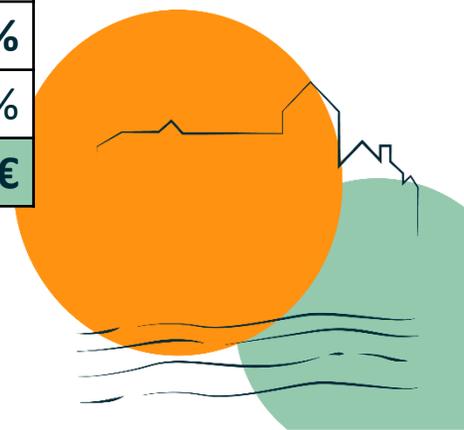
1. Argentat sur Dordogne – Parc agricole communal (phase 2)

La phase 2 en 2023 et 2024

Développement des moyens pour pérenniser la production et les actions de sensibilisation avec :

- Construction d'un local technique
- Acquisition d'un tracteur
- Installation du système d'irrigation

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses HT		Recettes		
Construction d'un local technique	63 900 €	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	4 040 €	3 %
Tracteur	40 500 €	Conseil Départemental Corrèze	10 000 €	8 %
Systèmes d'irrigations	15 360 €	Fonds Européens	82 408 €	68 %
Semences pour plantations	800 €	Autofinancement	24 112 €	20 %
TOTAL	120 560 €	TOTAL	120 560 €	



IV. Les projets en sélection 2023-2027

1. Argentat sur Dordogne – Parc agricole communal (phase 2)

Eligibilité à la fiche action 3 – Alimentation / Agriculture

Objectif opérationnels

Développer, structurer et valoriser le système alimentaire local



Promouvoir une agriculture durable et de proximité



Favoriser l'accès à une alimentation locale



Conflit d'intérêt : Régis VAN NIEUWEHUYSE
Francis LAFON

Opérations éligibles

Actions de valorisation des produits agricoles locaux et de structuration des circuits de proximité



Actions en faveur de l'approvisionnement local de la restauration collective et de lutte contre le gaspillage alimentaire



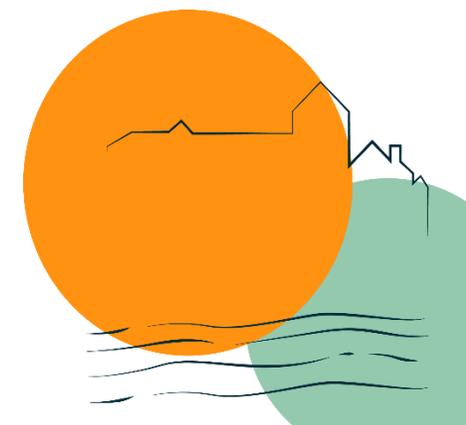
Actions de connaissance de l'offre et de la demande



Actions de promotion, de communication et de sensibilisation



Actions innovantes facilitant l'installation/transmission/reprise des exploitations agricoles (*dont régies agricoles*)



IV. Les projets en sélection 2023-2027

1. Argentat sur Dordogne – Parc agricole communal (phase 2)

Critère obligatoire : caractère partenarial (implique plusieurs acteurs) **ou** rayonnement géographique (niveau du GAL)

CRITÈRE DE SÉLECTION

PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

OBSERVATIONS

Caractère multisectoriel	Un obj. opérationnel.	0	F.A 3 – Alimentation/Agriculture : Le projet contribue aux trois objectifs. F.A 4 Environnement : Le projet contribue à l'objectif de sensibilisation à la transition écologique.
	Plusieurs obj. opérationnels.	2	
	Plusieurs fiches action	4	
	Plusieurs thématiques	6	
<u>Caractère partenarial</u>	Pas de partenaire	0	Collaboration avec l'école et livraison de fruits et légumes à la cantine, l'EHPAD et le centre de loisirs.
	Implique plusieurs acteurs	2	
	Partenariat fort	4	
Caractère innovant	Pas nouveau	0	Phase 2 d'un projet global innovant.
	Changement à l'existant	2	
	Rare ou inédit sur le GAL	4	
<u>Rayonnement géographique</u>	Porteur du projet	0	Rayonnement communale uniquement.
	Egal au GAL	2	
	Supérieur au GAL	4	

IV. Les projets en sélection 2023-2027

1. Argentat sur Dordogne – Parc agricole communal (phase 2)

CRITÈRE DE SÉLECTION

PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

OBSERVATIONS

Pérennisation	Ephémère ou pérennisation faible		0	La commune a salarié un maraicher pour assurer la pérennité du projet.	
	Probable		2		
	Certaine		3		
Valorisation du territoire	Pas de valorisation		0	Production locale	
	Valorisation		2		
	Valorisation d'une ressource peu valorisée		3		
Impact économique	Nul	Faible	Certain	Majeur	Impact indirect par la baisse des couts pour les structures recevant les livraisons de fruits et légumes.
	0	1	2	3	
Impact environnemental	Nul	Faible	Majeur	Total	En proposant des produits bios et locaux, ce projet permet de réduire l'impact environnemental de la consommation alimentaire sur la commune.
	0	1	2	3	

Critère obligatoire : validé

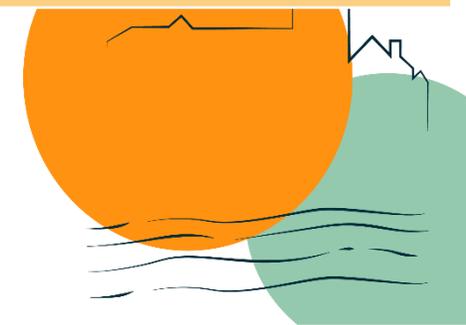
Note: 16/30

Soumis au vote : Avis d'opportunité favorable



Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales

Comité Unique de Concertation - 22 septembre 2023



IV. Les projets en sélection 2023-2027

2. St-Julien-aux-Bois – Mise en valeur de la zone humide

Intitulé du projet

Mise en valeur de la zone humide

Maître d'ouvrage

Commune de Saint Julien aux Bois

Fiche action

4. Préserver et valoriser les paysages et la qualité du cadre de vie

Enveloppe

83 151 €

Localisation

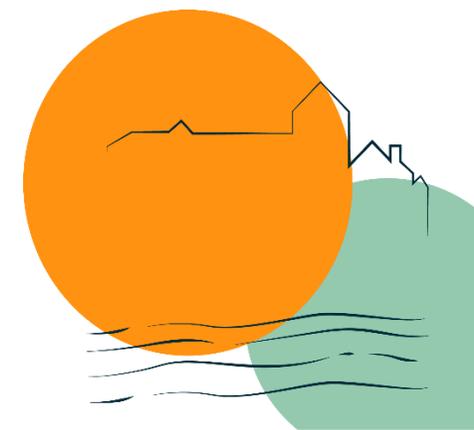
Entrée de bourg (en arrivant de Saint-Privat)

Date de réalisation

Septembre à décembre 2023

Subvention demandée

10 741 €



IV. Les projets en sélection 2023-2027

2. St-Julien-aux-Bois – Mise en valeur de la zone humide

Description du projet

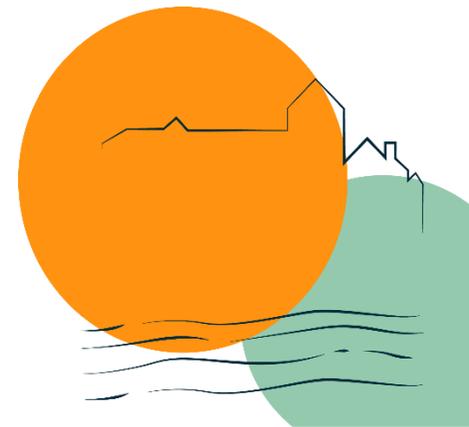
Aménagement de l'entrée du bourg avec notamment :

- Aire de camping-car, stationnement bus et aire de covoiturage
- Valorisation de la zone humide avec un parc paysager et installation de mobilier en bois
- Création et réhabilitation de tronçon de chemin de randonnée



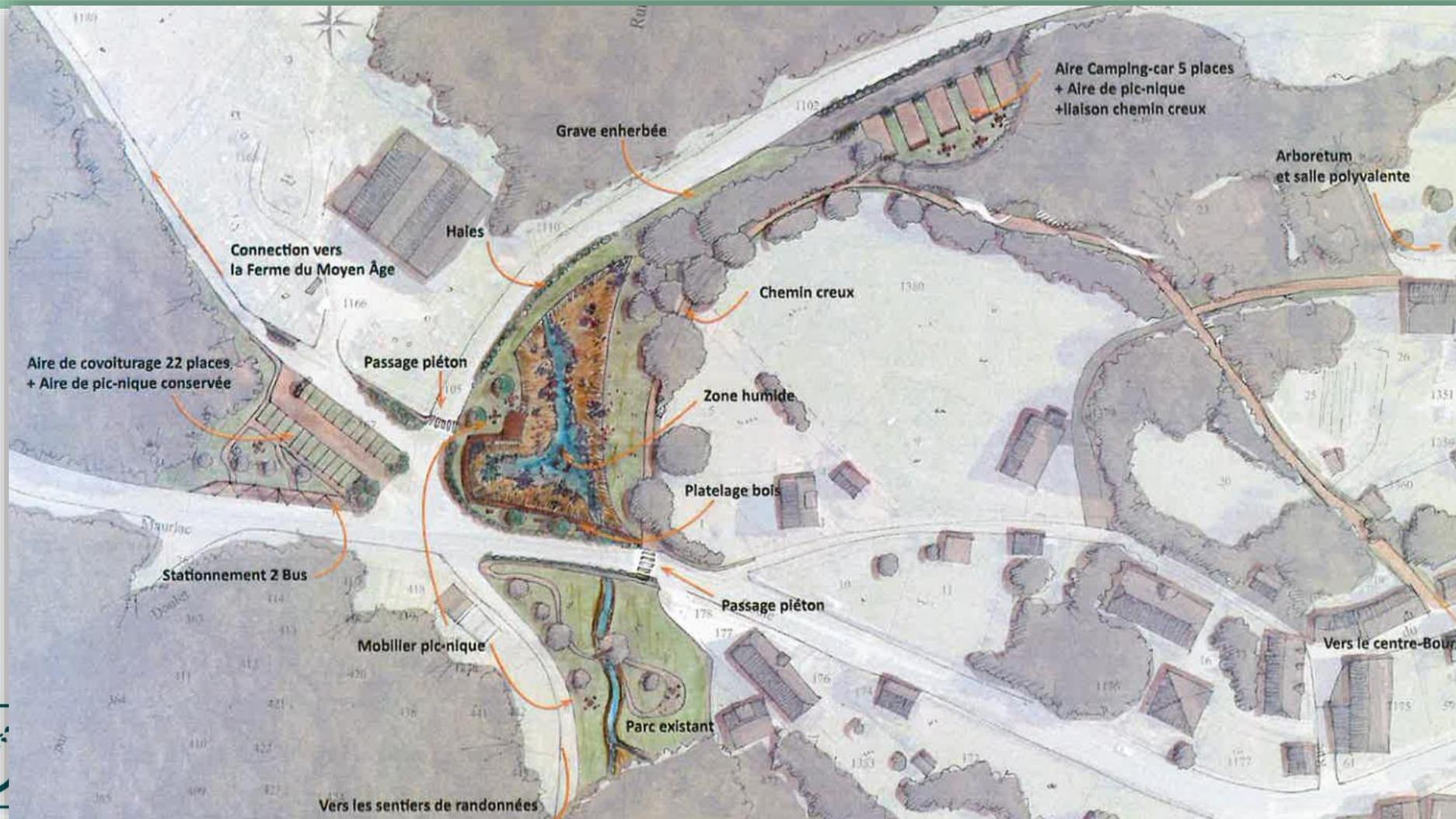
Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

Comité Unique de Concertation - 22 septembre 2023



IV. Les projets en sélection 2023-2027

2. St-Julien-aux-Bois – Mise en valeur de la zone humide



IV. Les projets en sélection 2023-2027

2. St-Julien-aux-Bois – Mise en valeur de la zone humide

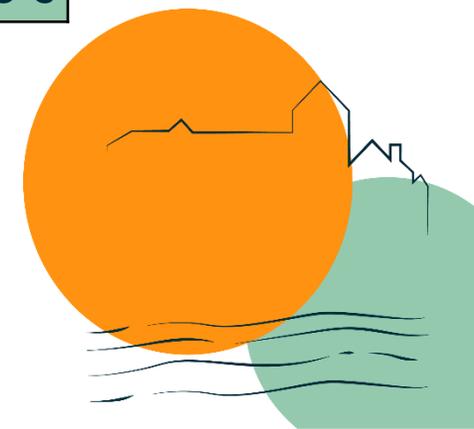
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses HT		Recettes		
Lot 2 – Aménagement paysager	53 709 €	Conseil Départemental de Corrèze	10 742 €	20 %
		Etat – DETR	21 484 €	40 %
		Fonds Européens	10 741 €	20 %
		Autofinancement	10 742 €	20 %
TOTAL	53 709 €	TOTAL	53 709 €	

Projet global estimé à 142 735 €
Comprenant un lot 1 VRD inéligible.



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

Comité Unique de Concertation - 22 septembre 2023



IV. Les projets en sélection 2023-2027

2. St-Julien-aux-Bois – Mise en valeur de la zone humide

Eligibilité à la fiche action 4 – Environnement / Paysage

Objectif opérationnels

Préserver et valoriser les paysages



Sensibiliser à la transition écologique



Contribuer à une meilleure connaissance de la biodiversité et des paysages



Mettre en valeur les forêts du territoire



Opérations éligibles

Actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et à la transition écologique



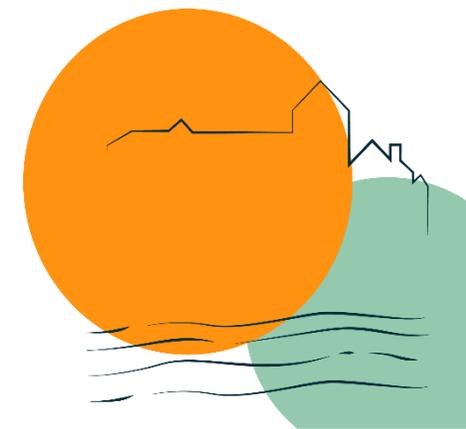
Préservation et valorisation des milieux naturels



Contribuer à une meilleure connaissance de la biodiversité et/ou des paysages



Information et sensibilisation auprès des propriétaires forestiers et du grand public



IV. Les projets en sélection 2023-2027

2. St-Julien-aux-Bois – Mise en valeur de la zone humide

Critère obligatoire : caractère partenarial (implique plusieurs acteurs) **ou** rayonnement géographique (niveau du GAL)

CRITÈRE DE SÉLECTION

PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

OBSERVATIONS

Caractère multisectoriel	Un obj. opérationnel.	0	F.A 4 – Environnement Le projet répond uniquement à l'objectif opérationnel « Préserver et valoriser les paysages ».
	Plusieurs obj. opérationnels.	2	
	Plusieurs fiches action	4	
	Plusieurs thématiques	6	
<u>Caractère partenarial</u>	Pas de partenaire	0	F.A 6 – Tourisme Le projet répond aux objectifs opérationnels « Poursuivre la transition du territoire vers un tourisme durable » et « Soutenir le développement de l'itinérance douce [...] »
	Implique plusieurs acteurs	2	
	Partenariat fort	4	
Caractère innovant	Pas nouveau	0	L'aménagement et la valorisation de la zone humide pour mieux accueillir les touristes apportent un changement à l'existant.
	Changement à l'existant	2	
	Rare ou inédit sur le GAL	4	
<u>Rayonnement géographique</u>	Porteur du projet	0	Rayonnement communale ainsi que rayonnement plus large avec les habitants du territoire et les touristes de passage.
	Egal au GAL	2	
	Supérieur au GAL	4	

IV. Les projets en sélection 2023-2027

2. St-Julien-aux-Bois – Mise en valeur de la zone humide

CRITÈRE DE SÉLECTION

PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

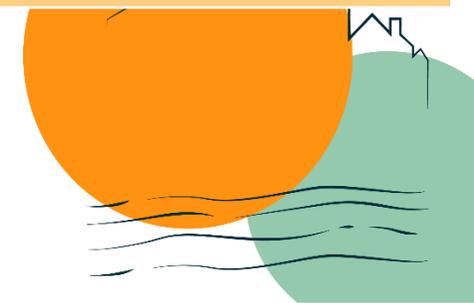
OBSERVATIONS

Pérennisation	Ephémère ou pérennisation faible				0	Par nature ces aménagements sont pérennes.
	Probable				2	
	Certaine				3	
Valorisation du territoire	Pas de valorisation				0	Les aménagements liées à zone humide doivent permettre la valorisation de celle-ci.
	Valorisation				2	
	Valorisation d'une ressource peu valorisée				3	
Impact économique	Nul	Faible	Certain	Majeur	En facilitant l'accès aux Fermes du Moyen Age et aux autres commerces du centre-bourg, les aménagements devraient permettre un impact économique.	
	0	1	2	3		
Impact environnemental	Nul	Faible	Majeur	Total	Les aménagements de la zone humide permettre à la fois de valoriser celle-ci mais aussi de la préserver.	
	0	1	2	3		

Critère obligatoire : validé

Note: 21/30

Soumis au vote : Avis d'opportunité favorable



IV. Les projets en sélection 2023-2027

3. Noailhac – Souterrain d’Orgnac (phase 3)

Intitulé du projet

**Préservation et valorisation du souterrain
d’Orgnac – Phase 3**

Maître d’ouvrage

Commune de Noailhac

Fiche action

5. Préserver et valoriser les patrimoines
locaux dans leur diversité

Enveloppe

151 675 €

Localisation

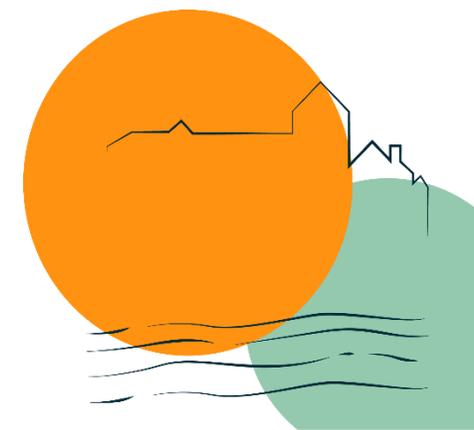
Hameau d’Orgnac

Date de réalisation

Janvier 2023 à juin 2024

**Subvention
demandée**

85 000 €



IV. Les projets en sélection 2023-2027

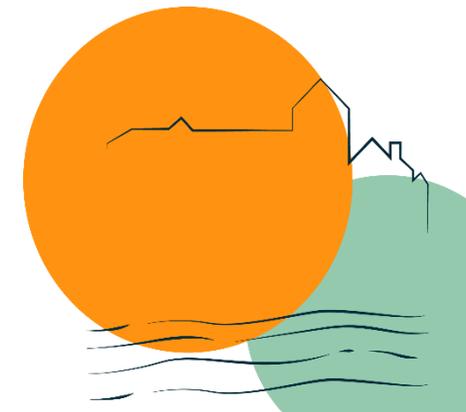
3. Noailhac – Souterrain d'Orgnac (phase 3)

Contexte

Le souterrain d' Orgnac, creusé entre le 11^{ème} et le 14^{ème} siècle, 70 mètres de galeries taillées dans le grès.

- 1^{ère} phase d'étude et mise en sécurité en 2019/2021
- 2^{ème} phase d'étude et mise en sécurité en 2022/2023

Soutenues par LEADER



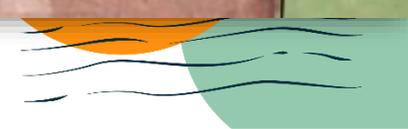
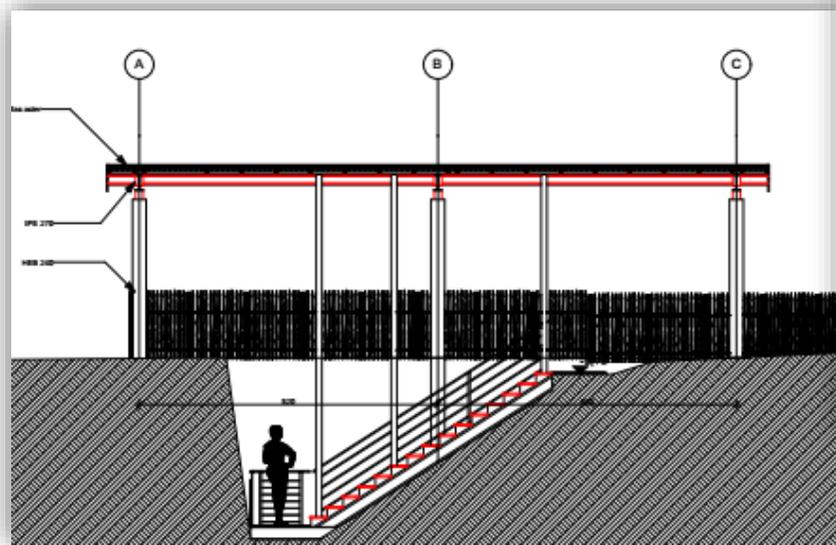
IV. Les projets en sélection 2023-2027

3. Noailhac – Souterrain d'Orgnac (phase 3)

3^{ème} phase

Suite aux études (fouilles archéologiques) et travaux de sécurisation, la commune a pu définir et valider un projet global de préservation et de valorisation.

- Installation d'une passerelle et d'une plateforme avec auvent.
- Document fixes, écran vidéo et vitrine présentant du matériel archéologique (une partie sur place et une partie dans l'Espace de Découverte géologie et de la Pierre en centre-bourg).
- Visite en accès libre des vestiges et observation directe de la première galerie.



IV. Les projets en sélection 2023-2027

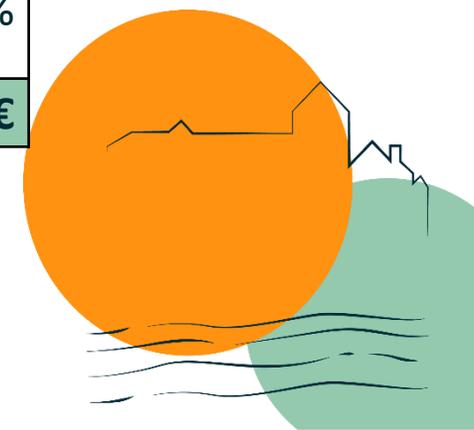
3. Noailhac – Souterrain d'Orgnac (phase 3)

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses HT		Recettes		
Assistance à maîtrise d'ouvrage	14 250 €	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	28 500 €	15 %
Maçonnerie et terrassement	40 000 €			
Charpente et serrurerie	62 900 €	Conseil Départemental de Corrèze	38 000 €	20 %
Couverture	11 400 €			
Photovoltaïque	24 000 €	Fonds Européens	85 000 €	45 %
Electricité	14 500 €			
Infographie vitrine	7 565 €	Autofinancement	38 500 €	20 %
Imprévus	15 385 €			
TOTAL	190 000 €	TOTAL	190 000 €	



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

Comité Unique de Concertation - 22 septembre 2023



IV. Les projets en sélection 2023-2027

3. Noailhac – Souterrain d'Orgnac (phase 3)

Eligibilité à la fiche action 5 – Patrimoine

Objectif opérationnels

Sauvegarder, préserver et valoriser les patrimoines locaux emblématiques



Favoriser l'appropriation des richesses locales et leur transmission auprès de la population locale



Révéler un patrimoine historique et culturel remarquable



Conflit d'intérêt : Christian LASSALLE

Opérations éligibles

Restauration et valorisation du patrimoine du territoire



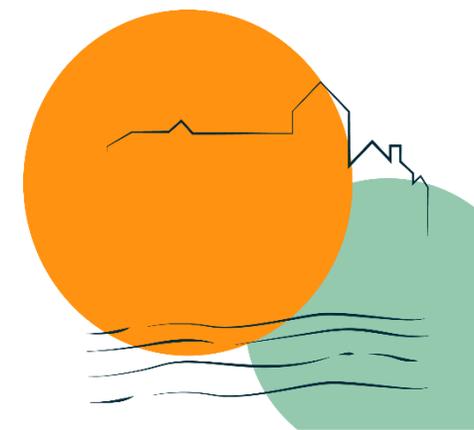
Aménagement de sites et d'espaces d'interprétation et de médiation



Actions d'interprétation, de médiation et de sensibilisation



Actions de promotion, communication et valorisation de sites patrimoniaux, actions d'appropriation des richesses locales à destination des habitants du territoire



IV. Les projets en sélection 2023-2027

3. Noailhac – Souterrain d’Orgnac (phase 3)

Critère obligatoire : Pérennité (probable)

	CRITÈRE DE SÉLECTION	PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL	OBSERVATIONS
Caractère multisectoriel	Un obj. opérationnel.	0	F.A 5 – Patrimoine Le projet contribue aux trois objectifs. F.A 6 – Tourisme. Le projet contribue à l’objectif d’une transition vers un tourisme durable.
	Plusieurs obj. opérationnels.	2	
	Plusieurs fiches action	4	
	Plusieurs thématiques	6	
Caractère partenarial	Pas de partenaire	0	Travail avec l’association Noailhac Mémoire Patrimoine et le Service Régional d’Archéologie.
	Implique plusieurs acteurs	2	
	Partenariat fort	4	
Caractère innovant	Pas nouveau	0	Phase 3 d’un projet plus global, qui comprends maintenant la partie valorisation et mis en tourisme d’un élément archéologique unique du territoire.
	Changement à l’existant	2	
	Rare ou inédit sur le GAL	4	
Rayonnement géographique	Porteur du projet	0	Rayonnement au-delà du GAL avec l’attrait touristique
	Egal au GAL	2	
	Supérieur au GAL	4	

IV. Les projets en sélection 2023-2027

3. Noailhac – Souterrain d’Orgnac (phase 3)

CRITÈRE DE SÉLECTION

PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

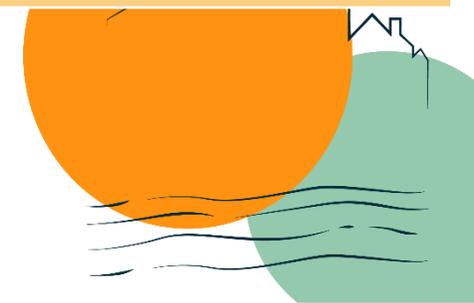
OBSERVATIONS

<u>Pérennisation</u>	Ephémère ou pérennisation faible	0	Les travaux réalisés (fouille et sécurisation) permettent la pérennisation du site archéologique et sa mise en tourisme.		
	Probable	2			
	Certaine	3			
Valorisation du territoire	Pas de valorisation	0	Le souterrain d’Orgnac est bien une ressource propre et unique au territoire.		
	Valorisation	2			
	Valorisation d’une ressource peu valorisée	3			
Impact économique	Nul	Faible	Certain	Majeur	La mise en tourisme doit permettre un impact positif indirecte sur la fréquentation des commerçants et hébergeurs locaux, en enrichissant l’offre touristique du territoire
	0	1	2	3	
Impact environnemental	Nul	Faible	Majeur	Total	Installation de panneau photovoltaïque
	0	1	2	3	

Critère obligatoire : validé

Note: 21/30

Soumis au vote : Avis d’opportunité favorable



IV. Les projets en sélection 2023-2027

4. Curemonte – Aménagement du bourg

Intitulé du projet

Aménagement du bourg

Maître d'ouvrage

Commune de Curemonte

Fiche action

5. Préserver et valoriser les patrimoines locaux dans leur diversité

Enveloppe

151 675 €

Localisation

Centre bourg de Curemonte

Date de réalisation

2023/2024

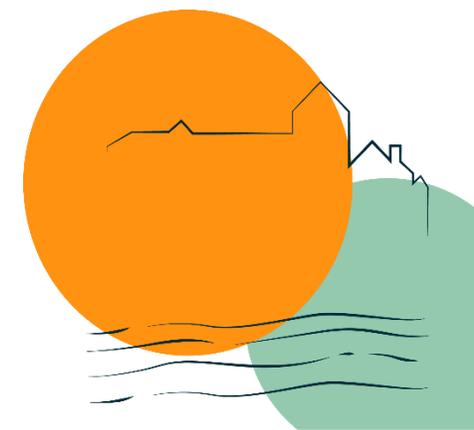
Subvention demandée

49 050€



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

Comité Unique de Concertation - 22 septembre 2023



IV. Les projets en sélection 2023-2027

4. Curemonte – Aménagement du bourg

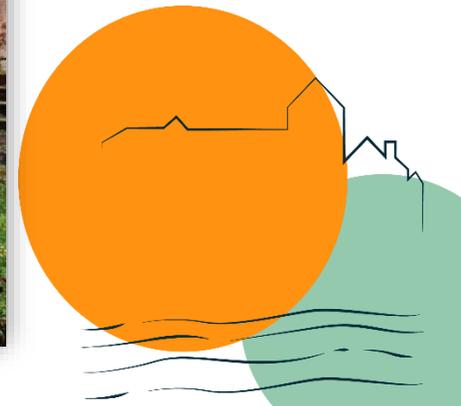
Contexte et objectifs

Commune particulièrement touristique (Plus beaux Villages de France, trois églises et trois châteaux, etc.)

- Désimperméabiliser et revégétaliser des espaces publics (ilot de fraîcheur)
- Aménagement de la place de la Barbacane (stationnement et prise en compte des usages piétonniers)
- Faciliter l'accès aux commerces de la rue Laumond



Comité Unique de Concertation - 22 septembre 2023



IV. Les projets en sélection 2023-2027

4. Curemonte – Aménagement du bourg

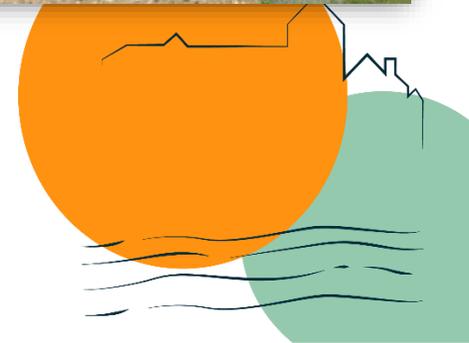


Aménagement



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

Comité Unique de Concertation - 22 septembre 2023



IV. Les projets en sélection 2023-2027

4. Curemonte – Aménagement du bourg

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL GLOBAL				
Dépenses HT		Recettes		
Préparation et installation chantier	13 450 €	Etat - Fonds Vert	162 824 €	41 %
Terrassement généraux et préparation de voiries	19 326 €	Agence de l'eau	16 809 €	4 %
Eaux pluviales	30 002 €	Conseil Départemental de Corrèze	64 352€	16 %
Voiries et aménagements de surfaces	243 950 €			
Signalisation	3 740 €	Fonds Européens	49 050 €	12 %
Aménagements paysagers	44 630 €			
Recollement	2 500 €	Autofinancement	102 541€	26 %
Divers et connexes	10 728 €			
Maitrise d'œuvre	27 249 €			
TOTAL	395 575 €	TOTAL	395 575 €	

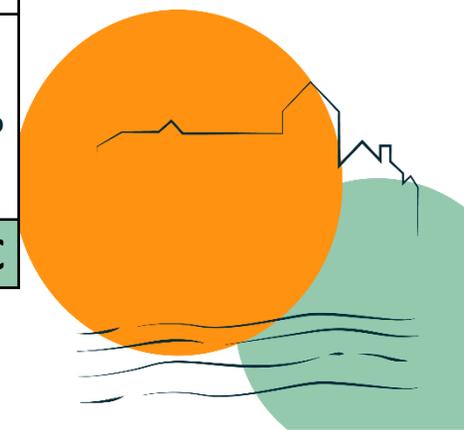


IV. Les projets en sélection 2023-2027

4. Curemonte – Aménagement du bourg

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL SANS VRD

Dépenses HT		Recettes		
Préparation et installation chantier	13 450 €	Etat - Fonds Vert	31 530 €	28 %
Terrassement généraux et préparation de voiries	—19 326 €	Agence de l'eau	7 411 €	6 %
Eaux pluviales	—30 002 €	Conseil Départemental de Corrèze	3 405 €	3 %
Voiries et aménagements de surfaces Dont « maçonnerie »	—243 950 € 13 200 €			
Signalisation	3 740 €	Fonds Européens	49 050 €	42 %
Aménagements paysagers	44 630 €			
Recollement	2 500 €	Autofinancement	23 102 €	20 %
Divers et connexes	10 728 €			
Maitrise d'œuvre	27 249 €			
TOTAL	115 497€	TOTAL	115 497€	



IV. Les projets en sélection 2023-2027

4. Curemonte – Aménagement du bourg

Eligibilité à la fiche action 5 – Patrimoine

Objectif opérationnels

Sauvegarder, préserver et valoriser les patrimoines locaux emblématiques



Favoriser l'appropriation des richesses locales et leur transmission auprès de la population locale



Révéler un patrimoine historique et culturel remarquable



Conflit d'intérêt : Nelly GERMANE

Opérations éligibles

Restauration et valorisation du patrimoine du territoire



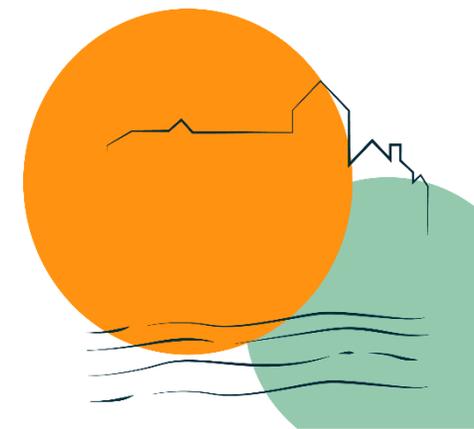
Aménagement de sites et d'espaces d'interprétation et de médiation



Actions d'interprétation, de médiation et de sensibilisation



Actions de promotion, communication et valorisation de sites patrimoniaux, actions d'appropriation des richesses locales à destination des habitants du territoire



IV. Les projets en sélection 2023-2027

4. Curemonte – Aménagement du bourg

Critère obligatoire : Pérennité (probable)

	CRITÈRE DE SÉLECTION	PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL	OBSERVATIONS
Caractère multisectoriel	Un obj. opérationnel.	0	F.A 5 – Patrimoine Le projet contribue à deux objectifs sur trois.
	Plusieurs obj. opérationnels.	2	
	Plusieurs fiches action	4	
	Plusieurs thématiques	6	
Caractère partenarial	Pas de partenaire	0	Travail en lien avec les Architectes des Bâtiments de France
	Implique plusieurs acteurs	2	
	Partenariat fort	4	
Caractère innovant	Pas nouveau	0	Sans objet
	Changement à l'existant	2	
	Rare ou inédit sur le GAL	4	
Rayonnement géographique	Porteur du projet	0	Rayonnement au-delà du GAL avec l'attrait touristique
	Egal au GAL	2	
	Supérieur au GAL	4	

IV. Les projets en sélection 2023-2027

4. Curemonte – Aménagement du bourg

CRITÈRE DE SÉLECTION

PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

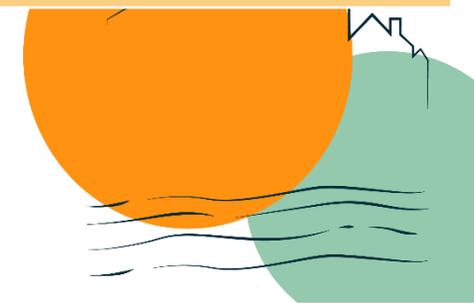
OBSERVATIONS

<u>Pérennisation</u>	Ephémère ou pérennisation faible				0	Par nature ces aménagements sont pérennes.
	Probable				2	
	Certaine				3	
Valorisation du territoire	Pas de valorisation				0	Le village de Curemonte labellisé « Plus Beaux Village de France » est une ressource propre au territoire qui est déjà valorisée par ailleurs.
	Valorisation				2	
	Valorisation d'une ressource peu valorisée				3	
Impact économique	Nul	Faible	Certain	Majeur	La mise en tourisme doit permettre un impact positif indirecte sur la fréquentation des commerçants et hébergeurs locaux, en enrichissant l'offre touristique du territoire	
	0	1	2	3		
Impact environnemental	Nul	Faible	Majeur	Total	Désimperméabilisation et végétalisation des espaces publics.	
	0	1	2	3		

Critère obligatoire : validé

Note: 13/30 ou 15/30

Soumis au vote : Avis d'opportunité défavorable ou favorable



Points divers



Programme 2014-2022

Consultation écrite du 10 au 20 octobre pour attributions des derniers dossiers.

Programme 2023-2027

CUC en décembre

Calendrier à définir pour 2024



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

Comité Unique de Concertation - 22 septembre 2023

